



AVIS AU PUBLIC

Office social - Appel aux candidatures

En exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale,

et suite à la création d'un deuxième poste de membre **du Conseil d'administration de l'Office social commun de Remich pour le compte de la Commune de Stadbredimus**, le collège des bourgmestre et échevins procède à un appel aux candidatures pour pourvoir au poste susmentionné.

Conditions d'éligibilité (extrait de la loi du 18 décembre 2009 portant organisation de l'aide sociale) :

Art.11. Pour pouvoir être membre du conseil d'administration de l'office, il faut remplir les conditions légales pour être éligible au conseil communal de la commune ou une des communes de l'office commun. Les membres du conseil d'administration ne peuvent être parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni être unis par les liens du mariage ou d'un partenariat.

Art.12. Ne peuvent faire partie du conseil d'administration :

- Les fonctionnaires et employés du Ministère de l'Intérieur ainsi que du Ministère ayant l'aide sociale dans ses attributions et ceux des commissariats de district ;*
- Les bourgmestres et les échevins ;*
- Les membres du personnel de l'office ;*
- Les membres du personnel des communes qui sont desservies par l'office.*

Art. 14. La durée du mandat de chaque membre du conseil d'administration est de six ans.

Le conseil d'administration se renouvelle tous les trois ans par moitié ou par moitié plus ou moins un demi. L'ordre de sortie est fixé lors de la première réunion du conseil d'administration par tirage au sort à effectuer par le président. Les membres sortants sont rééligibles. **La durée des mandats en question est donc de six ans.**

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'Office social – numéro téléphone : 26 66 00 37.

Les **candidatures écrites et motivées** sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Stadbredimus, 17, Dicksstrooss, L-5451 STADTBREDIMUS, **pour le 6 mars 2026 au plus tard.**

Stadbredimus, le 16/02/2026

Le collège des bourgmestre et échevins,
Robert BEISSEL, bourgmestre
Jean KOX, échevin
Claude FORGET, échevin